



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 82527

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'insuffisance des contrôles sur la présence des travailleurs détachés sur les chantiers. En effet, malgré l'encadrement par la réglementation européenne et la loi n° 2014-790 du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale créant un nouveau dispositif de vigilance en matière de salariés détachés, les fraudes au détachement de salariés ne cessent d'augmenter en France. Il lui demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour multiplier les contrôles sur les chantiers afin de lutter contre cette concurrence déloyale.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82527

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4735

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)